



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DU CONSEIL COMMU
DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉ**

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_101-DE

SÉANCE DU 22 MAI 2018

2018-05-101 – 1/2

Nombre de conseillers composant le Conseil Communautaire : 78

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 77

Date de convocation : 16 mai 2018

L'an deux mille dix-huit le vingt deux mai à 18 H 00, le Conseil communautaire s'est réuni, en la salle polyvalente - 44 avenue de Libourne à Vayres (33870), sous la présidence de Monsieur Philippe BUISSON

Présents :

Philippe BUISSON , Président, Jacques LEGRAND , Vice-Président, Fabienne FONTENEAU , Vice-Présidente, Jérôme COSNARD , Vice-Président, Anne BERTHOME , Vice-Présidente, Jean-Philippe LE GAL , Vice-Président, Anne-Marie ROUX , Vice-Présidente, Jean-Luc LAMAISON , Vice-Président, Sébastien LABORDE , Vice-Président, Sabine AGGOUN , Vice-Présidente, David REDON , Vice-Président, Thierry MARTY , Vice-Président, Jean François MARTINEZ , Vice-Président, Georges DELABROY , Vice-Président, Gérard HENRY , Vice-Président, Jean Louis ARCARAZ , Conseiller délégué, Jean-Luc DARQUEST , Conseiller délégué, Michel MILLAIRE , Conseiller délégué, Bernard GUILHEM , Conseiller délégué, Jack ALLAIS , Conseiller délégué, Jean-Luc BARBEYRON , Joël BAYLE , Marcel BERTHOME , Gérard MUSSOT , Sylvie BOISSEL , Odile BONHOMME-TIBY , Sophie CARRERE , Mireille CONTE-JAUBERT , Laurent DE LAUNAY , Chantal DUGOURD , Hélène ESTRADE , Michel FOULHOUX , Monique JULIEN , Fabienne KRIER , Michèle LACOSTE , Jocelyne LEMOINE , Pierre MALVILLE , Loïc MAGNAN , Dominique BERNESCUT , Armand BATTISTON , Annie ESTEBAN , Bernard PIOT , Annie POUZARGUE , Armand REIS-FILIPPE , David RESENDÉ , Christian ROBIN , Monique MEYNARD , Laurence ROUEDE , Denis SIRDEY , Josette TRAVAILLOT , Corinne VENAYRE

Absents :

Jean Claude ABANADES, Kléber AUDINET, Nouredine BOUACHERA, Jean Louis D'ANGLADE, Christophe DARDENNE, Véronique DI CORRADO, Philippe DURAND-TEYSSIER, Philippe FAURT, Chantal GANTCH, Jean-Paul GARRAUD, Odile LUMINO, Bernard NADEAU, Patrick NIVET, Alain PAIGNE, James SEYNAT

Absents excusés ayant donné pouvoir de vote:

Catherine VIANDON pouvoir à Jacques LEGRAND, Gabi HOPER pouvoir à Jean-Philippe LE GAL, Sandy CHAUVEAU pouvoir à Laurence ROUEDE, Michel GALAND pouvoir à Monique JULIEN, Eric LACOUME pouvoir à Josette TRAVAILLOT, Bruno LAVIDALIE pouvoir à Fabienne KRIER, Alain MAROIS pouvoir à Fabienne FONTENEAU, Gérard MOULINIER pouvoir à Annie POUZARGUE, Paquerette PEYRIDIEUX pouvoir à Georges DELABROY, Agnès SEJOURNET pouvoir à Thierry MARTY, Michel VACHER pouvoir à Hélène ESTRADE

Madame Sabine AGGOUN a été nommée secrétaire de séance

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE
ZAE D'ANGLUMEAU : CONVENTION AVEC ENEDIS
D'OUVRAGES ÉLECTRIQUES

Envoyé en préfecture le 28/05/2018
2018-05-101 - 2/2
Reçu en préfecture le 28/05/2018
Affiché le
SLOW
POUR LA REMISE
ID : 033-200070092-20180522-2018_05_101-DE

Sur proposition de Monsieur Jérôme COSNARD, Vice-président, en charge du développement économique,

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la Zone d'Activités d'Anglumeau réalisés en 2013/2014, l'ex CdC du Sud Libournais a effectué des travaux de raccordement électrique qu'il convient de rétrocéder à Enedis par le biais d'une convention.

Suite à la fusion entre la CdC du Sud Libournais et La Cali, la régularisation de cette convention a été reportée et doit être maintenant réalisée par La Cali.

Cette remise d'ouvrage entraîne un remboursement de la part d'Enedis à La Cali de 35 042.61 € HT.

Vu l'avis du Bureau communautaire du 17 mai 2018,

Après en avoir délibéré,
Et à l'**unanimité** (62 conseillers présents ou ayant donné pouvoir),

Le Conseil communautaire décide d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à :

- signer la convention avec Enedis pour la remise d'ouvrages électriques de la Zone d'Activités d'Anglumeau.

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture et de la publication, le 28 mai 2018
Fait à Libourne

Le Président informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État

Le Président,
Philippe BUISSON

Pour expédition conforme
Philippe BUISSON, Président
de la Communauté d'Agglomération du
Libournais

